

> Accueil

> Actualités

> Communiquer

> Internet

> [Licenciement pour téléchargement de fichier pornographique : la Cour de cassation valide, sous certaines réserves](#)

## Actualités

### Licenciement pour téléchargement de fichier pornographique : la Cour de cassation valide, sous certaines réserves

L'utilisation des moyens informatiques de l'entreprise par ses salariés est, de longue date, sujette à de nombreuses jurisprudences et articles de doctrines. Rappelons que s'il peut sembler évident qu'un salarié ne peut pas faire ce qu'il veut avec l'ordinateur et la connexion à internet mis à sa disposition par son employeur, tout n'est pas si simple pour l'employeur lorsque le salarié en abuse.

En effet, il est généralement admis par la jurisprudence qu'un salarié peut, dans la mesure du raisonnable, faire une utilisation personnelle des moyens informatiques mis à sa disposition. Reste que lorsqu'un tel usage dépasse la limite du raisonnable, voire se contente d'embarrasser l'employeur, celui-ci, s'il entend licencier son salarié, devra impérativement avoir respecté un certain nombre de règles. Notamment, l'employeur devra avoir préalablement et individuellement informé ses salariés du fait que des dispositifs de contrôle de l'utilisation des moyens informatiques sont mis en place dans l'entreprise, et consulté les représentants du personnel (délégués du personnel ou comité d'entreprise). Par ailleurs, ces moyens de contrôle devront avoir été déclarés à la CNIL, dès lors qu'ils impliquent un traitement de données à caractère personnel au sens de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Au vu de ces obligations, dont le non-respect peut tout à fait remettre en cause la validité d'un licenciement motivé par l'utilisation abusive des moyens informatiques de l'entreprise, il est le plus souvent recommandé à l'employeur de mettre une charte informatique, laquelle sera intégrée au règlement intérieur de l'entreprise. L'adoption d'une telle charte s'avère d'autant plus opportune à la lecture des arrêts rendus par la chambre sociale de la Cour de cassation le 8 décembre 2009 (pourvoi n° 08-42097), puis le 15 décembre 2010 (n° de pourvoi 09-42691).

Ainsi, dans son arrêt du 8 décembre 2009, la Cour de cassation a considéré que la seule conservation par le salarié, sur son poste informatique, de trois fichiers contenant des photos à caractère pornographique (sans caractère délictueux) ne constituait pas, en l'absence de constatation d'un usage abusif affectant son travail, un manquement du salarié aux obligations résultant de son contrat susceptible de justifier son licenciement. Dans cette affaire, des notes de services proscrivaient pourtant ce type de fichiers, mais aucune charte informatique n'avait été mise en place.

Un an plus tard, dans une affaire sensiblement différente, puisqu'une charte informatique interdisait le téléchargement de fichiers pornographiques, la Cour de cassation a, cette fois, considéré que l'utilisation de la messagerie professionnelle pour la réception et l'envoi de fichiers à caractère pornographique et la conservation sur son disque dur de tels fichiers, constituent un manquement délibéré et répété du salarié à l'interdiction posée par la charte informatique mise en place dans l'entreprise et intégrée au règlement intérieur. La Cour en conclut que les juges du fond ont pu valablement considérer que ces agissements sont constitutifs d'une faute grave justifiant le licenciement immédiat de l'intéressé.

L'intérêt de la charte informatique ne fait dès lors pas de doute. Sa rédaction devra

### Expert en droit des nouvelles technologies

#### BENJAMIN JACOB

Avocat au barreau de Paris  
Cabinet PDGB avocats



#### SUR LE MEME THEME

##### Actualités :

- [Un nouveau cadre pour les noms de domaine](#) par Benjamin Jacob Julie Jacob
- [La publicité sur internet](#) par Murielle Cahen
- [Blogs et entreprises](#) par Murielle Cahen
- [La transaction en matière prud'homale](#) par Pierre Chamillard
- [Téléchargement illégal : les risques encourus](#) par Arnaud Dimeglio
- [Noms de domaine internet : les réponses à vos questions](#) par Gilbert Piat
- [La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance](#) par Murielle Cahen
- [Les enjeux de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance dans le domaine de la communication](#) par Benjamin Jacob Julie Jacob
- [Constat d'huissier sur internet](#) par Murielle Cahen
- [Que risquent des joueurs en ligne sur des casinos illégaux ? une amende ? comment l'appliquer ?](#) par Murielle Cahen
- [Les mentions légales obligatoires sur un site web](#) par Murielle Cahen
- [L'anonymisation des décisions de justice et la protection des données personnelles sur internet](#) par Murielle Cahen
- [Développement et protection des œuvres culturelles dans les nouveaux réseaux de communication](#) par Julie Jacob Benjamin Jacob
- [Le streaming : technique légale ou illégale ?](#) par Murielle Cahen
- [La responsabilité des opérateurs de sites du web 2.0](#) par Murielle Cahen
- [La vod \(vidéo à la demande\) est-elle légale ?](#) par Murielle Cahen
- [Le "domain tasting" enfin malmené ?](#) par Fabrice Bircker Bruno Raibaut
- [Application du décret du 6 février 2007 : l'attribution des noms de domaine en « .fr » restreinte au profit de la protection des titulaires de marques](#) par Julie Jacob Benjamin Jacob
- [Quels sont les risques juridiques liés à](#)

évidemment être minutieuse et ne devra pas se contenter d'interdire le téléchargement ou l'envoi de fichiers pornographiques. Propos diffamatoires, téléchargement illégal, incitation à la violence ou à haine raciale - cette énumération n'étant pas exhaustive - sont autant d'éléments à prévoir pour préserver les intérêts de l'entreprise.

Benjamin Jacob,  
Janvier 2011

• [votre site internet ?](#) par Murielle Cahen

• [Fraude et noms de domaine](#) par Fabrice Bircker Bruno Raibaut

• [Fournisseurs d'accès à internet et mesures de filtrage](#) par Murielle Cahen

• [La riposte graduée : le projet de loi hadopi face au désaveu du parlement européen](#) par Benjamin Jacob Julie Jacob

• [Affaire lafesse/ dailymotion : le tgi de paris tranche en faveur du statut d'hébergeur](#) par Benjamin Jacob Julie Jacob

• [Lutte contre le téléchargement illicite : la riposte graduée](#) par Murielle Cahen

• [L'adresse ip est-elle une donnée personnelle ?](#) par Murielle Cahen

• [La loi du 25 juin 2008 dite de « modernisation du marché du travail »](#) par Murielle Cahen

• [La création d'un site internet : environnement juridique et conseils pratiques](#) par Bénédicte Deleporte

• [Responsabilité de l'hébergeur et retrait de contenu illicite : le prompt délai](#) par Bénédicte Deleporte

• [Bonne nouvelle pour le web 2.0](#) par Murielle Cahen

• [Jeux d'argent en ligne : vers une libéralisation mesurée de la réglementation](#) par Bénédicte Deleporte

• [L'ouverture du secteur des jeux en ligne à la concurrence](#) par Murielle Cahen

• [Loi création et internet](#) par Murielle Cahen

• [Exploitation d'un blog et responsabilité](#) par Bénédicte Deleporte

• [La protection par le droit d'auteur des sites internet est remise en question](#) par Murielle Cahen

• [Facebook et la preuve](#) par Murielle Cahen

• [L'identité numérique post-mortem : comment la gérer ?](#) par Murielle Cahen

• [Comment se défaire d'une mauvaise réputation sur les réseaux sociaux et internet ?](#) par Murielle Cahen

• [Google street view : les conséquences juridiques ...](#) par Murielle Cahen

• [Le cloud computing est en vogue](#) par Murielle Cahen

• [Les cercles de jeux](#) par Murielle Cahen

#### Fiches Pratiques :

• [Vous déposez un nom de domaine pour votre site internet : conseils et recommandations.](#)

• [L'indemnité légale de licenciement](#)

• [La prise d'acte de rupture du contrat de travail](#)



## Actualités

Licenciement pour téléchargement de fichier pornographique : la Cour de cassation valide, sous certaines réserves

[Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes nous?](#) | [Contact](#) | [Plan du site](#) | [FAQ](#) | [Avertissement](#) | [Ours](#)  
[CV](#) | [Lettres de motivation](#) | [Lettres Types](#) | [Juritravail Entreprise](#)  
©2003 - 2011 Centre de Ressources Interactif™ tous droits réservés CNIL N°1016083

